

# Plan annuel 2024

## Accessibilité Numérique

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées complété par l'article 106 de la loi pour une République numérique rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Ce plan annuel d'accessibilité s'inscrit dans ce cadre, mais aussi dans l'objectif de prendre en compte les besoins de tous les utilisateurs. Le présent document est lié au schéma pluriannuel d'accessibilité qui présente la démarche globale de mise en accessibilité.

### Introduction

Le plan annuel 2024 de France Travail se comporte d'un tableau récapitulatif des actions programmées en 2024 ainsi que des commentaires sur leur réalisation.

Le plan annuel concerne les domaines du service d'information, c'est-à-dire les sites et applicatifs de communication au public, de service interne et les applications métiers.

Les audits de conformité RGAA sont réalisés par plusieurs organismes dont le dernier est Temesis. Les résultats sont réévalués en interne suite aux correctifs.

### Tableau récapitulatif des actions 2024

Type	Actions	Détails
Schéma pluriannuel d'accessibilité 2023-2025	Définition et mise en place	Rédaction et publication, communication interne pour son appropriation
Audits *	Auditer et mise en conformité	Poursuivre les actions de mise en conformité des services essentiels
Correctifs	Vérifications et corrections	Corriger en priorité les non conformités qui bloquent les usagers
Déclarations d'accessibilité	Rédaction et publication	Publication des résultats des audits d'accessibilité
Charte graphique accessible	Contribuer à l'accessibilité	Accompagner pour une charte graphique Accessible.
Produits et Prestations	Achats	Evaluation des logiciels/produits/prestations achetés sur les critères RGAA.
Formations	Sensibilisation et formation	Sensibiliser et former les collaborateurs, développeurs et testeurs à l'accessibilité

## \*Audits

Les **sites et services en ligne suivants** feront l'objet d'un audit de conformité en 2024 :

- Guso DUS
- Data Emploi
- Mes services à la carte
- Anotea
- Upload simplifié
- BindID (nouvelle authentification employeur)
- Estime Formation
- Service Compétences Validées
- Mes aides Pole Emploi
- Mes aides à l'embauche
- M2E Mes Evènements Emploi
- Intranet : Portail Cœur Métier

Les **App Mobile** à auditer :

- Mes offres

## Amélioration de la qualité des services Audités

Les **sites et services en ligne** feront l'objet de correctifs et, après contrôle, feront l'objet d'une ré-évaluation du taux RGAA le cas échéant.

## Déclaration D'accessibilité

Déclaration à faire concernant les **App Mobile** :

- Mon espace